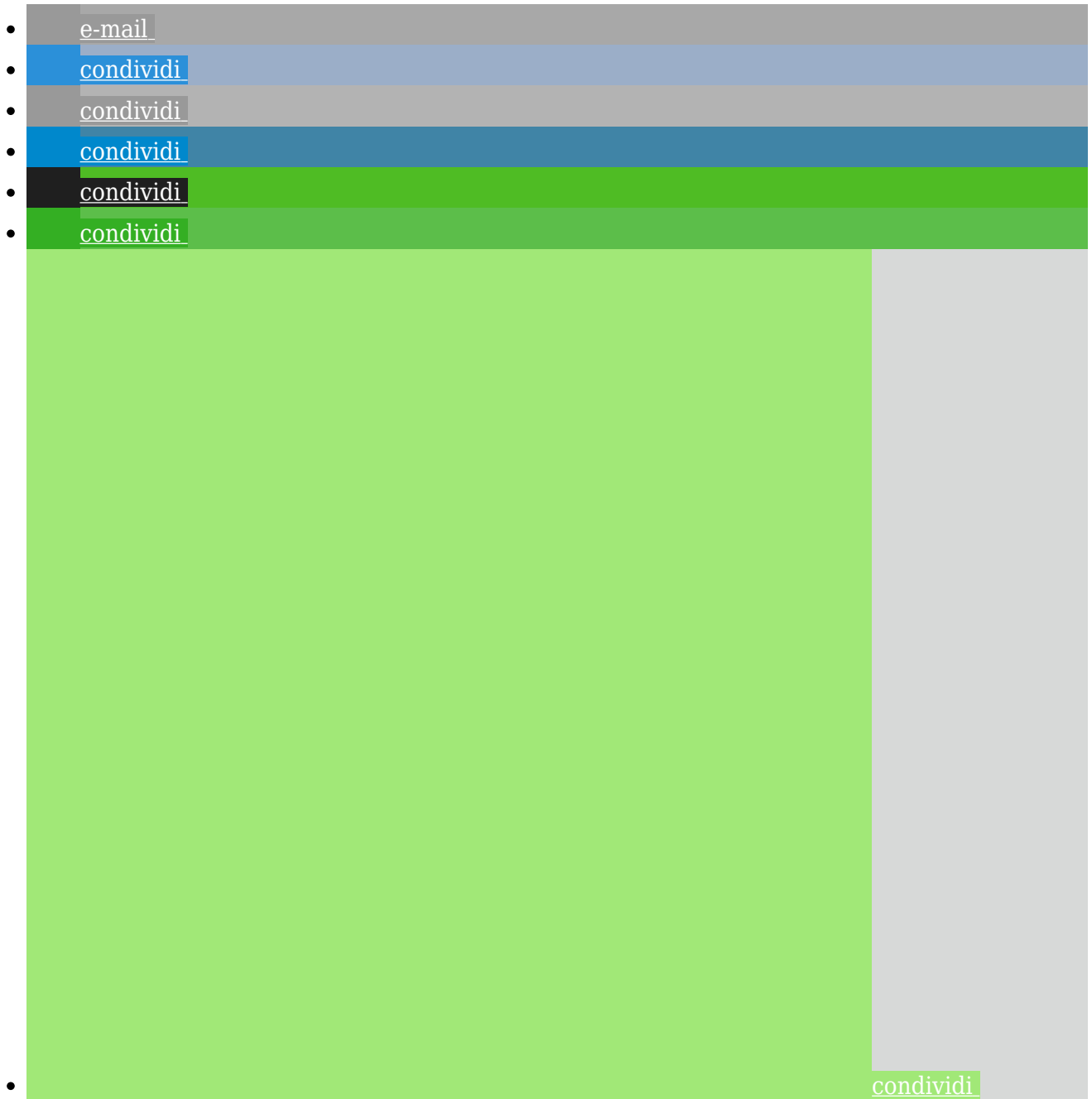




roundrobin@autistici.org



Au cours de l'audience du 14 novembre, le calendrier des audiences a été notifiés pour la énième fois, après que l'expert du tribunal ait effectué une demande de délais supplémentaire pour la retranscription des interceptions, obtenant un délai supplémentaire de 60 jours, ainsi qu'un deuxième expert.

Le Procureur a rapporté que la PG (*police judiciaire*) avait oublié de livrer un CD audio et a essayé de demander une prolongation de la détention préventive au cours de l'audience, mais pour le moment un calendrier a été fixé, qui rentrera dans les délais de la détention préventive. ... et qui expirerait à la fin du mois de février (comprenant les 30/35 audiences tenues, l'expiration est passée de la mi-janvier au 18 février plus quelques jours en fonction des audiences tenues en janvier). Lors de l'audience du 14, l'expert ADN du tribunal, nommé après le rapport de Capra (expert en ADN de la défense), qui avait contesté la fiabilité de l'ancienne expertise sur différents points, a pris la parole.

La comparaison de l'ADN d'Alfredo a été refaite avec les échantillons, conservés par le RIS [police scientifique], de l'engin [explosif] de 2005 et d'une partie des poignées restantes. Évidemment, rien

na été trouvé ... sinon une « pollution » de plus de 30 profils d'ADN qui, selon le RIS, sont dus à des contaminations ultérieures. Cependant, cet objet d'expertise est introuvable! Il ne reste que le discours probabiliste sur l'analyse de 2012 entre un profil mixte de plusieurs contributeurs et un profil partiel obtenu à partir d'une partie de la poignée du sac en plastique de 2005, selon laquelle il aurait existé à l'époque des allèles [base génétique] compatibles avec celui d'Alfredo. La défense, par l'intermédiaire de son expert, donnera l'explication technique en la matière, mais il s'agit, par simplification, d'allèles communs à la majorité de la population (« italienne », « caucasienne », etc.), pour lesquels le discours probabiliste est valable, dans lequel les valeurs de probabilité varient en fonction des données de comparaison placées dans un logiciel qui les analyse.

Voyant toute l'histoire de ce procès, la caricature se passe de commentaire.

N'ayant rien de mieux le procureur Sparagna n'arrête pas d'essayer d'ajouter des cartes à ce procès. Le 14, il a jugé bon de rajouter:

- Les registres de la police pénitentiaire (de l'escorte) du 18 juin 2018, probablement pour signaler le comportement à l'audience
- Des annotations de la Digos Pescara et Turin, juin 2018
- Fenrir N ° 9
- La déclaration des inculpés de « Scripta Manent » pour le 31 mai
- L'affiche FUROR MANENT
- « La liste d'attaques FAI / FRI dans le monde »
- La brochure sur Scripta Manent
- Vetriolo N ° 2
- Les notes de la police sur les mises à jour du site Web de Croce Nera Anarchica de mai à novembre 2018

etc. etc.

En pratique, un procès sans fin qui « enquête » ou plutôt collecte des infos autour de la solidarité passée, présente et future.

Le calendrier pour le moment est le suivant :

7 décembre - audience technique, sans plaidoirie

22-23 janvier - demandes d'audiences du proc et des parties civiles

11-12-13-14-15 février - défenses

Avec l'audience du 7 décembre, nous devrions savoir s'il y a d'autres nouvelles sur la temporalité ou des changements de date.

fonte: cracherdanslasoupe.noblogs.org